

REPUBLIQUE FRANCAISE



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Mercredi 13 Juin 2018

18h30

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire annonce la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h40.

Procurations :

M. Claude MARTINELLI a donné procuration à M. Christian BRONDOLIN
M. Bruno LAQUAY a donné procuration à M. Fernand LEGIER
Mme Régine LEMAITRE a donné procuration à Mme Emmanuelle AZARD
M. Dimitri FARRO a donné procuration à M. Régis ARMENICO
Mme Jocelyne REILLE a donné procuration à M. Didier FERREINT

Absent sans procuration :

M. Michel MARTIN et Mme Armelle ANDREIS

Mme Françoise CHEROUTE est désignée pour remplir la fonction de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

En préambule de la séance une mise à l'honneur est faite à Julien SERRANO pour son parcours sportif dans le milieu du football. Mme le Maire et M. ALLEGRIANI, adjoint aux sports, lui remettent un trophée en gage de cette réussite. Julien, jeune Mallemortais, intègrera prochainement AS de Monaco.

Mme le Maire demande d'approuver le procès-verbal de la séance du 13 Juin 2018 ;

Remarque :

Un rectificatif a été demandé par Mme REILLE au procès-verbal du 13 juin sur le rapport n°6 afin d'indiquer que l'interlocuteur n'était pas Mme POURCIN mais elle-même.

M. CHABERT maintient que M. BRUCHET avait annoncé la fin de la numérotation des rues pour juillet 2018.

Vote à la Majorité,

Par 26 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRIANI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Marie-Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Anthony MOTOT, Régis ARMECINO (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Jocelyne REILLE), Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

1 Abstention : Jean-Pierre CHABERT.

Rapport n°1 Délégations attribuées à Mme le Maire

Une synthèse du rapport est présentée par Mme le Maire qui rappelle que les délibérations citées avaient été votées à l'unanimité. Que seul le mot : « **suppression** des régies de recettes » a été ajouté.

M. Philippe PIGNET demande des précisions sur la phrase « Afin de simplifier le fonctionnement [...] alinéa de l'article L.2122 »

Madame le Maire précise à nouveau que cet alinéa remplace la délibération précédente dans un but de simplification pour les services qui pourront directement se référer à chacun des alinéas.

Vote à la Majorité,

Par 23 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRIINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Marie-Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Anthony MOTOT, Régis ARMENICO (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Jocelyne REILLE).

4 Abstentions : Jean-Pierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN

Rapport n°2 : Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique et recueil de l'avis des représentants de la collectivité

M. ALLEGRIINI présente le rapport.

Aucun débat

Vote à l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRIINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Marie-Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Anthony MOTOT, Régis ARMENICO (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Jocelyne REILLE), Jean-Pierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Rapport n°3 : Décision modificative n°1- Budget principal de la Commune

Mme le Maire rappelle son engagement pour un budget sincère au plus proche de la réalité. Le vote du budget primitif ayant eu lieu le 17/03/2018, le montant de la dotation de l'Etat (DGF) et les éléments de fiscalité n'étaient pas connus. En conséquence un réajustement est à opérer sur le produit de la taxe d'habitation.

En investissement, la prise de participation dans le capital social de la SCI Regain est intégrée sur un chapitre particulier. S'ajoute également des régularisations sur les avances versées dans le cadre des travaux de voirie au chemin de Salon.

Aucun débat

Vote à la Majorité,

Par 19 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRIINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Marie-Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Anthony MOTOT.

8 Abstentions : Régis ARMENICO (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Jocelyne REILLE), Jean-Pierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Rapport n°4 : Achat de parts sociales à la Société Coopérative d'Intérêt collectif « REGAIN »

Mme le Maire rappelle que depuis 2015 la commune s'est engagée dans ce projet innovant d'habitat participatif, et souhaite s'engager plus en avant en achetant vingt parts, afin que la commune devienne membre fondateur de « Regain » qui devient SCI.

M. Philippe PIGNET n'est pas opposé à ce projet mais demande ce que cela rapporte à la commune d'avoir ces parts.

Mme le Maire rappelle que notre commune est porteuse de projet en faveur du logement social et soutient les habitants qui s'engagent dans ce projet.

M. Philippe PIGNET demande si cette SCI est à même de porter ce projet de construction et quelles personnes constituent « Regain ».

M. Henri RICARD rappelle que les trente personnes intéressées constituent un groupe. La mission de « Regain » est de permettre au groupe de fonctionner. Elle a un rôle d'animateur pour que le projet se structure. Cette société coopérative apporte beaucoup. Toute décision doit être prise par consentement à l'unanimité. Le travail avec les futurs habitants est engagé depuis six mois. Les rencontres ont lieu tous les quinze jours. « Regain » n'est pas le bailleur. Un bailleur qui a déjà travaillé pour de l'habitat participatif a répondu favorablement.

M. Philippe PIGNET soulève la possibilité que ces personnes n'obtiennent pas de logement.

Mme le Maire indique qu'une Charte de fonctionnement a été mise en place précisant que les logements seront attribués aux personnes qui répondent aux critères. La commune travaille en partenariat avec la Métropole, le Département et la Préfecture ce qui lui a permis d'obtenir seize logements sociaux réservés aux Mallemortais, au « Hameau de Lydie ». Elle fera de même en amont pour ce projet.

M. Didier FERREINT demande quels sont les autres souscripteurs.

Mme le Maire répond qu'il y a d'autres communes, des bénévoles, des volontaires ainsi que les habitants et précise que la commune n'est pas majoritaire.

M. Philippe PIGNET demande à combien s'élève le capital social.

M. Henri RICARD précise que ce dernier est inconnu à ce jour car la société a été créée récemment.

M. Philippe PIGNET ne comprend pas comment une société peut être créée sans capital.

Mme Paula EIDENWEIL demande ce qui se passera quand elle s'arrêtera.

M. Jean Pierre CHABERT craint que des frais soient engagés, et ajoute qu'il serait important de connaître le ratio en rapport à la somme investie par la commune.

Mme le Maire précise que tout ceci sera communiqué dans un deuxième temps et qu'il s'agit là d'une création et non une dissolution.

M. Régis ARMENICO demande de faire attention. Lui-même s'était engagé dans une coopérative où il a tributaire et a dû payer. Il ne s'engage pas dans ce vote.

Vote à la Majorité,

Par 19 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Marie-Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Anthony MOTOT.

8 Abstentions : Régis ARMENICO (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Jocelyne REILLE), Jean-Pierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Rapport n°5 : Convention de mise à disposition de locaux pour la Protection Maternelle Infantile(PMI).

Après lecture du rapport par Mme Emmanuelle AZARD, Mme le Maire précise qu'il s'agit d'une régularisation.

Aucun débat.

Vote à l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Marie-Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Anthony MOTOT, Régis ARMENICO (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Jocelyne REILLE), Jean-Pierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Rapport n°6 : Convention de mise à disposition d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) « Les Tout Chatou » à l'Ecole maternelle «L'Espélido».

Après lecture du rapport par Mme Emmanuelle AZARD, Mme le Maire précise que cette offre facilite le mode de garde des enfants de 3 à 6 ans pendant une partie des vacances d'été. Le préau étant en cours de construction à l'école Joliot Curie, c'est à l'école Espélido que se fera l'accueil cette année.

Mme Paula EIDENWEIL demande si cela est ouvert à tous (public/privé) et combien d'enfants sont accueillis. Mme le Maire répond par l'affirmative mais les inscriptions ont commencé, il faut agir vite. 32 enfants sont accueillis, ils seront encadrés par 5 adultes.

Vote à l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Marie-Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Anthony MOTOT, Régis ARMENICO (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Jocelyne REILLE), Jean-Pierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Rapport n°7 : Demande d'autorisation de signer la convention et l'engagement d'adhésion au système national d'enregistrement des demandes de logement social.

Mme Mireille BREMOND précise que les personnes concernées pourront venir directement en Mairie au service du CCAS.

Mme Paula EIDENWEIL demande dans combien de temps cela prendra-t-il effet.

Mme le Maire répond que l'effet est quasi immédiat.

Vote à l'Unanimité

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Marie-Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Anthony MOTOT, Régis ARMENICO (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Jocelyne REILLE), Jean-Pierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Rapport n°8 : Dénomination des voies restantes du village.

Après lecture du rapport M. Anthony MOTOT, en charge du dossier, en rappelle l'historique. La délibération de 2014 avait permis de mettre en œuvre la numérotation pour le village. Il insiste bien sur le fait que cette délibération est une officialisation des rues déjà nommées et identifiées, et propose un choix pour nommer 3 rues anonymes.

Pour la prochaine étape, début juillet, un courrier d'information sera distribué aux administrés concernés comprenant un guide et des explications complémentaires pour modifier leur adresse. Un article paraîtra dans le « Mallemort info ». Une permanence en Mairie sera mise en place jusqu'à la fin de l'été, pour

accompagner les administrés dans leurs démarches. Une autre délibération concernera les voies du Golf. L'étape suivante concernera les Hameaux. Rectification à apporter « Cour » Marius Taché et non « Cours ». Mme Paula EIDENWEIL après avoir félicité M. Anthony MOTOT pour le travail en cours, demande pourquoi la commission dont M. Henri RICARD fait partie et qui existe depuis 2008 ne s'est jamais réunie.

M. Anthony MOTOT répète ce qu'il vient de dire à propos de la délibération de 2014.

Mme le Maire précise qu'il ne faut pas confondre la commission qui siégeait lors du mandat précédent et qui n'existe plus, et la commission Hameau, créée lors de ce mandat, qui doit se réunir en septembre. Cette délibération constitue la finalisation de ce qui avait été mis en place durant le mandat précédent.

Mme Paula EIDENWEIL dit n'avoir jamais entendu parler de cela alors que cela lui tenait à cœur.

M. Anthony MOTOT confirme que tous les noms des rues avaient été votés lors de la 1^{ère} campagne d'adressage en 2014, avant le mandat de Mme le Maire et ajoute qu'il est important de s'écouter pour comprendre le déroulé.

M. MOTOT précise que le nom des trois voies est proposé par la Poste.

Mme Paula EIDENWEIL déclare que c'est au conseil de faire des propositions à la poste et non l'inverse.

M. Anthony MOTOT répète encore une fois, qu'il n'y a pas de commission spécifique concernant la dénomination des rues. Ce sera la commission Hameau qui fera ce travail en septembre.

Mme Paula EIDENWEIL reste sur ses positions.

M. Régis ARMENICO rejoint l'avis de Mme Paula EIDENWEIL. Il dit que c'est confus et cela aurait été plus clair s'ils en avaient été informés lors du mandat précédent.

M. Eric BRUCHET s'étonne de cette polémique car cette délibération est passée en commission Urbanisme et n'a rencontré aucun problème avec les élus présents. Il souligne que les problèmes émergent seulement en séance de conseil municipal.

Mme Virginie ARTERO confirme que la discussion a été longue et sérieuse.

M. Philippe PIGNET dit qu'il est dommage que ce soit la Poste qui décide et que ce n'est pas non plus en commission Urbanisme. D'autres questions peuvent être posées car le groupe était restreint et toutes les sensibilités n'étaient pas représentées.

Mme le Maire revient sur le fait que lors du mandat précédent, il n'y avait pas eu de convention avec la Poste, qu'il y a des doublons de rues avec le Golf. La première campagne d'adressage était très complexe. Il faut conclure car on ne peut pas tout renommer.

M. Philippe PIGNET dit que la numérotation des rues n'est pas faite depuis de nombreuses années et le choix du nom des rues ne convient pas.

Mme le Maire explique que l'information donnée aux administrés concernera en particulier le n° de l'habitation, confirmée par le géomètre et en conformité avec les indications du GPS.

M. Anthony MOTOT répond que certains noms de rues existent déjà de façon informelle dans les hameaux. Pour les autres rues, les habitants concernés seront concertés.

M. Philippe PIGNET s'interroge sur la dénomination du nom de commune. La nôtre n'aurait pas été enregistrée en tant que « Mallemort de Provence ».

Madame le Maire vérifiera auprès des services concernés.

M. Jean-Pierre CHABERT rappelle qu'il avait demandé que les horaires des commissions soient adaptés à ceux qui travaillent.

Mme Virginie ARTERO précise que lors de la dernière commission urbanisme tout a été repris quand M. Jean-Pierre CHABERT est arrivé, pour le mettre au courant des débats malgré son retard.

M. Jean Pierre CHABERT trouve que tout cela est un peu long, et qu'il réagit à un propos inconvenant. Il rappelle que le conseil municipal est un lieu de débat même si les rapports sont discutés en commissions.

M. Eric BRUCHET ne conteste pas le débat puisque cela s'adresse à lui en particulier et réaffirme qu'une synthèse a été faite lors de l'arrivée de M. Jean-Pierre CHABERT.

Mme Virginie ARTERO réaffirme le déroulé des faits quant au retard de M. Jean-Pierre CHABERT.

Mme le Maire confirme que le conseil municipal est une instance où l'on peut débattre, mais clos le débat qui tourne en rond, il faut savoir écouter.

Par 23 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Marie-Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Anthony MOTOT, Régis ARMENICO (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERRENT (+ procuration Jocelyne REILLE).

Par 1 voix contre : Paula EIDENWEIL.

4 Abstentions : Jean-Pierre CHABERT, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Rapport n°9 : Restauration de la stèle du cimetière

Après lecture du rapport par M. Antoine ALLEGRINI, M. Régis ARMENICO déclare qu'il est normal que la Mairie restaure cette stèle et demande si on a trouvé les propriétaires des trentenaires laissés à l'abandon. M. Antoine ALLEGRINI précise que 58 trentenaires ont été recensés et que pour beaucoup, on ne retrouve pas les propriétaires. Des courriers ont été expédiés pour demander aux propriétaires identifiés, d'entretenir leur tombe. On attend le retour. Dans le cas contraire, les services municipaux interviendront après rappel du règlement du cimetière.

Mme le Maire rappelle que ce règlement n'existait pas. Il permet à la commune d'intervenir sur les concessions, de les récupérer et de les entretenir, si aucune réponse des propriétaires n'a été donnée dans les 3 ans.

M. Régis ARMENICO souhaiterait qu'au même titre que le conseil municipal junior, il existe un conseil municipal « des sages et anciens » qui pourrait travailler à connaître les propriétaires des concessions, cela relève des personnes âgées.

Vote à l'Unanimité

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Marie-Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Anthony MOTOT, Régis ARMENICO (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Jocelyne REILLE), Jean-Pierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Rapport n°10 : Adhésion à la convention Habitat subséquente à la convention Habitat à caractère multi-sites entre Etablissement Public Foncier PACA et la Métropole Aix Marseille Provence

Aucun débat.

Vote à l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Marie-Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Anthony MOTOT, Régis ARMENICO (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Jocelyne REILLE), Jean-Pierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Rapport n°11 : Bilan des acquisitions et cessions opérées en 2017 et état du stock foncier détenu par l'Etablissement Public Foncier (EPF) de la région PACA

M. Didier FERREINT demande ce qui va advenir de la coopérative agricole.

Madame le Maire précise qu'au départ, la commune devait l'acheter. EPF PACA est devenu partenaire.

M. Didier FERREINT s'étonne qu'il n'y ait pas eu de débat pour la 2^{ème} acquisition.

Mme le Maire répond que pour la deuxième acquisition, il n'y a pas eu de débat car cela concerne une acquisition avec un privé. L'objectif est de densifier l'habitat. Six sites ont été identifiés par EPF PACA. Des démarches sont effectuées auprès des propriétaires.

M. Philippe PIGNET demande ce qui justifie la différence de prix entre les deux acquisitions.

Madame le Maire explique qu'il existe, d'une part, une différence de superficie et de structure et pour les terrains, le prix est fixé après avis de France Domaines.

EPF PACA a travaillé sur un cahier des charges pour les bailleurs, pour les deux sites concernés afin d'avancer plus rapidement. Cela prend du temps car ce n'est pas la commune qui achète. Nous avons des exigences de logements sociaux, très attendus par nos administrés. Les nouvelles lois ne vont pas dans notre sens, et certains bailleurs inquiets se désengagent.

M. Régis ARMENICO trouve que c'est long.

Pas de vote pour ce rapport. Rapport à titre informatif.

Rapport n°12 : Renouvellement du réseau électrique. Convention de servitude entre la ville de Mallemort / Enedis (ERDF) Parcelle G 1277

Après présentation par M. Eric BRUCHET, Madame le Maire ajoute que c'est un dossier qui avance.

Aucun débat

Vote à l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Marie-Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Anthony MOTOT, Régis ARMENICO (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Jocelyne REILLE), Jean-Pierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Rapport n°13 : Cession au profit de la commune, d'emprises foncières sises AV Joliot Curie.

Après présentation par M. Eric BRUCHET, Madame le Maire ajoute que cela nous permettra d'engager les travaux.

Mme Paula EIDENWEIL dit que l'acquisition de ce foncier à titre gratuit, c'est bien mais que pour avoir été confrontée personnellement à ce problème, les frais de notaire sont plus élevés.

Madame le Maire répond que les frais de notaires sont ceux d'actes classiques.

Vote à l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRINI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Marie-Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Anthony MOTOT, Régis ARMENICO (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Jocelyne REILLE), Jean-Pierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Proposition de motion relative au déploiement des compteurs LINKY par ENEDIS

Madame le Maire propose que la Commune exige un moratoire en vertu du principe de précaution au sujet des compteurs LINKY. Ce, sous forme de motion non attaquable, contrairement à une délibération. Bien que la commune ne soit pas concernée dans l'immédiat, c'est une prise en compte de l'inquiétude de nos administrés. Il est important que l'on acte la demande d'une réflexion approfondie au niveau national.

M. Philippe PIGNET intervient sur le dernier point de la motion à propos des courants porteurs. Ce sont des courants porteurs faibles à fréquences basses. Dans nos habitations, nous sommes soumis à plus de flux, il n'y a pas de danger concernant ce point.

Mme Paula EIDENWEIL demande si la Mairie a le pouvoir d'interdire la pose de ces compteurs. Etant propriétaire dans une autre commune, l'installation du compteur LINKY s'est faite automatiquement sans demande au préalable au propriétaire, la pose était gratuite.

Madame le Maire répond par la négative car des communes comme GRANS ou autres ont été déboutées par le tribunal. En faisant une délibération contre le déploiement des compteurs LINKY. C'est pourquoi notre courrier est sous forme de motion. Nous alertons également le Président de la Métropole.

Vote à l'Unanimité,

Par 27 voix pour : Hélène GENTE, Antoine ALLEGRI, Mireille BREMOND, Eric BRUCHET, Emmanuelle AZARD (+ procuration Régine LEMAITRE), Françoise CHEROUTE, Fernand LEGIER (+ procuration Bruno LAQUAY), Christian BRONDOLIN (+ procuration Claude MARTINELLI), Ghislaine GUY, Virginie ARTERO, Marie-Claude POUZOL, Henri RICARD, Valentine HENTIC, Mauricette AGIER, Vincent DAVAL, Anthony MOTOT, Régis ARMENICO (+ procuration Dimitri FARRO), Didier FERREINT (+ procuration Jocelyne REILLE), Jean-Pierre CHABERT, Paula EIDENWEIL, Philippe PIGNET, Nadine POURCIN.

Compte rendu de délégation – communication des décisions

Décision n°2018-31

M. Philippe PIGNET demande quel projet est prévu.

Madame le Maire répond que nous avons pris en compte la problématique du personnel administratif et le confort des administrés. Le personnel qui travaille en Mairie est à l'étroit, il n'y a pas de confidentialité pour les administrés. On doit prendre en compte les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), réorganisé pour créer des toilettes accessibles au public; on conserve la vue sur le patio. Une subvention a été obtenue.

Mme la DGS précise que les travaux auront lieu en octobre novembre et qu'il faudra délocaliser les Conseils Municipaux.

M. Philippe PIGNET demande ce qu'il en est à propos de la salle du conseil municipal.

Madame le Maire annonce que les devis sont lancés pour équiper la salle de rétroprojecteurs. On en est au choix de la société.

Décision n°2018-55.

Mme Paula EIDENWEIL demande si la décision est bien en lien avec la délibération n°4.

Madame le Maire le confirme.

Questions diverses :

M. Régis ARMENICO s'étonne de l'arrachage des pins avenue des Frères Roqueplan. Et regrette qu'un simple élagage n'est pas été effectué.

M. Christian BRONDOLIN dit que cela n'a pas été vite fait. Les riverains ont été concertés et ils étaient tous favorables. De plus les pins étaient un problème pour le gabarit des camions et c'est de la responsabilité de Mme Le Maire. Il rappelle que l'on replante quand on arrache et que cela sera uniformisé quand l'avenue des Alpines va être requalifiée.

M. Régis ARMENICO répète que des arbres arrachés c'est moins joli, plus le panneau d'interdiction au Chemin de Fontenelle dorénavant fermé cela fait beaucoup ! La manière dont cela a été fait ne lui plaît pas.

Madame le Maire rappelle que cela a fait l'objet d'une grande concertation : réunion de quartier, (16 familles vont utiliser le chemin) réunion publique, consultation du département. Tout le monde était favorable et le département a acté.

M. Régis ARMENICO demande pourquoi le passage à pieds n'a pas été conservé pour le chemin qui va au hameau de Fontenelle.

Madame le Maire : Les chemins ruraux sont devenus urbains et doivent être sécurisés car ils sont très dangereux.

Mme Paula EIDENWEIL demande si Mme Le Maire peut intervenir pour sécuriser la D23 car il y a eu plusieurs accidents mortels.

Madame le Maire est préoccupée par la dangerosité de cette route. Un courrier commun avec le Maire de CHARLEVAL a été envoyé au Département mais cela n'a pas été priorisé. Une étude de vitesse et de nombre de voiture a été réalisée et sera redemandée.

Mme Marie -Claude POUZOL fait remarquer que 3 cyprès ont été « tondus », au rond- point de l'avenue des Frs Roqueplan.

M. Christian BRONDOLIN répond que ces arbres n'ont pas été taillés, mais sont malades et seront remplacés.

M. Jean Pierre CHABERT intervient à propos du site de Piboulon et informe que les élus ont reçu un courrier de M. PLATON de « Paroles aux citoyens » comportant de nouveaux éléments sur la flore à protéger. M. CHABERT relate ce qui concerne ces nouveaux éléments. Sur Mallemort, il ne reste pas grand-chose comme site naturel. On peut faire le parc photovoltaïque ailleurs. C'est grave si on a voté à partir et des informations

et d'éléments inexacts, qui avaient été donnés. Il faut faire venir des experts afin que tout le monde s'explique y compris VOLTALIA.

M. Eric BRUCHET réexplique quelle a été la procédure sur laquelle tout le monde a été vigilant : 400 études de faites, études d'impact général, validation des autorités environnementales. Il rappelle que le projet a été porté ensemble avec l'opposition et que l'avancée a été très progressive.

M. Jean Pierre CHABERT n'est pas en contradiction avec la démarche mais répète qu'il s'est prononcé sur les informations que nous avions alors, mais qu'aujourd'hui de nouvelles informations sont là.

M. Eric BRUCHET précise que ce n'est pas la Mairie qui a validé le projet ; Il y aurait pu avoir contestation des instances supérieures si une anomalie avait été détectée.

M. Jean Pierre CHABERT répète qu'il n'est pas expert mais que cette étude a été faite par VOLTALIA, on s'est fondé sur des données fausses. M. CHABERT souhaite des certitudes pour confirmer qu'on a pris la bonne décision. Il souhaite que l'on ait la possibilité d'y revenir.

M. Eric BRUCHET précise qu'il n'y a pas de contestation sur le fait que la nature reprenne le dessus sur ce qui avait été un déblai et un remblai il y a 20 ans.

Mme Paula EIDENWEIL ne met pas en doute tout cela mais précise que c'est la beauté et la richesse naturelle du site qui l'interpelle car c'est la dernière colline qu'il nous reste et qu'on doit la protéger.

M. Régis ARMENICO indique qu'il fallait en parler aux voisins et qu'il n'y a plus d'Isclès, ni Camp Blanc pour les chasseurs, c'est le seul site restant. En haut, il n'y a pas de terre rapportée.

M. Didier FERREINT ajoute que nous sommes partis sur des observations et des constats erronés. Il faudrait étudier calmement, revoter s'il y a un doute sur la véracité des informations données.

M. Eric BRUCHET répète que toute la commission s'est vue à de nombreuses reprises depuis et qu'il n'est pas dupe. Il demande si l'opposition a lu véritablement le dossier de l'enquête publique.

M. Philippe PIGNET émet un doute à propos de leur vote sur des éléments erronés. Il ajoute que la qualité d'une étude ne se mesure pas à la quantité de papier. C'est souvent pour noyer le poisson.

M. Eric BRUCHET répond qu'il ne peut y avoir de remise en question de ces études qui constituent un dossier sérieux et qui acquiert la confiance de la police de l'environnement.

M. Didier FERREINT réitère son doute.

Mme Paula EIDENWEIL demande si le ministère se déplace sur le site.

M. Eric BRUCHET répond que ce n'est pas toujours le cas.

Mme Paula EIDENWEIL demande à M. BRUCHET s'il est insensible à ces nouveaux éléments.

M. Jean Pierre CHABERT demande s'il est difficile d'entendre qu'il y a eu une erreur de diagnostic et que dans ce cas, on doit réexaminer l'ensemble à la lumière de ces nouveaux éléments, et qu'une réponse doit être apportée. Il demande de se prononcer avec des éléments validés par tous.

Madame le Maire rappelle qu'après la délibération de 2015, au vu de l'enquête publique, le préfet a accordé le permis de construire à VOLTALIA. Mme le Maire demande si la Commune est prête à engager un recours à l'encontre du Préfet alors que le délai est passé.

M. Jean Pierre CHABERT dit qu'on peut discuter avec le Préfet de ces nouveaux éléments qui ont faussé le jugement. Cela ne signifie pas que cela a été fait par des malhonnêtes mais avec le doute cela devient bancal.

M. Eric BRUCHET envisage la possibilité d'une réunion avec VOLTALIA, le bureau d'étude, des représentants d'associations écologiques afin qu'ils réexposent le projet.

Madame le Maire rappelle à 2 reprises à M. et Mme Platon qu'ils n'ont pas le droit d'intervenir ni de parler aux élus pendant la tenue du Conseil Municipal et propose une présentation au prochain conseil.

M. Philippe PIGNET demande quand débuteraient les travaux.

M. Régis ARMENICO demande ce qu'il en est d'ALLEINS.

M. Eric BRUCHET répond que le projet est engagé au domaine du Défend. Deux sites ont été identifiés pour MALLEMORT en 2013 : Piboulon et l'ancienne décharge. Notre travail d'élu a été fait. C'est désormais la Métropole qui gère.

M. Fernand LEGIER demande de réserver une entrée et une sortie pour les P.L de livraison d'Intermarché car le GPS les induit en erreur et ils ne peuvent pas tourner devant la boulangerie « La Cigale ».

Prochain CM Le 11/07/2018

Fin de la séance à 21H30